

RECHERCHE À RISQUES : LES PIÈGES SYMBOLIQUES AVEC DES TUEURS À GAGES

César Barreira

L'Harmattan | « *L'Homme et la société* »

2001/1 n° 139 | pages 103 à 122

ISSN 0018-4306

ISBN 2747505715

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-l-homme-et-la-societe-2001-1-page-103.htm>

Pour citer cet article :

César Barreira, « Recherche à risques : les pièges symboliques avec des tueurs à gages », *L'Homme et la société* 2001/1 (n° 139), p. 103-122.
DOI 10.3917/lhs.139.0103

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Recherche à risques : les pièges symboliques avec des tueurs à gages

César BARREIRA

Je me propose ici de présenter la démarche méthodologique que j'ai adoptée à l'occasion d'une recherche sur le crime commandité au Brésil¹, en exploitant les impasses et les doutes surgis au cours d'entretiens avec des tueurs à gages, auteurs matériels de crimes commandités. Si toute situation et tout entretien exigent une ligne de conduite et un contrôle en matière de collecte des données, dans le cas où les informateurs sont des tueurs à gages, le contexte, qui implique contrôle et malaise social, induit une série de pièges symboliques : le contact avec les tueurs à gages laissait en effet transparaître les limites, les difficultés et les dilemmes épistémologiques de cette recherche. Le présent récit de ces entretiens constitue donc une tentative d'expliquer les intentions et les principes de l'acte de « faire de la recherche ». J'ai essayé d'oser, d'échapper à certaines règles établies, cherchant des solutions qui me semblaient autant d'improvisations créatives sans cesser, je crois, de respecter un idéal de principes méthodologiques reconnus comme scientifiques.

Je tiens à souligner que les relations établies au cours de la recherche, avec toutes leurs spécificités, ont exercé une forte influence sur les informations obtenues : en ce sens, j'ai tenté d'établir une interaction qui me permette d'obtenir le plus grand nombre possible d'informations. En même temps, j'ai essayé, pour réduire au maximum la « violence symbolique » relativement présente dans la relation entre le sujet intervieweur et le sujet interviewé, de ne pas me placer en situation de juge.

1. César BARREIRA, *Crimes por Encomenda — violência e pistolagem no cenário brasileiro*, Rio de Janeiro, Relume Dumará, 1998.

L'Homme et la Société, n° 139, janvier-mars 2001

***Pour comprendre le système du pistolagem :
les résultats d'une recherche***

Quand on parle de crimes commandités ou, plus précisément, de tueurs à gages (*pistoleiros*), les gens savent, ou pensent savoir, de quoi et de qui il s'agit. Le tueur à gages serait un « bandit », un tueur ayant pratiqué un homicide à l'aide d'une arme à feu (*pistola*). En ce sens, le crime commandité se rapporterait à un ensemble de bandits commettant des assassinats en utilisant des armes à feu. Le crime commandité (*crime de pistolagem*) relève du vocabulaire policier ou même du registre sensationnel. Pour la justice, l'assassinat commis pour vol est un *latrocínio*, alors que celui qui vise à éliminer quelqu'un est qualifié d'homicide. Dans une taxinomie plus classique, on trouve l'homicide pécuniaire, c'est-à-dire l'assassinat sur commande, contre une certaine rétribution en argent. Ici, le substantif *pistola* (de l'allemand *pistole*, arme à feu) représente toutes les armes meurtrières (carabine, revolver, escopette, etc.) utilisées par les tueurs à gages. D'où l'expression, en portugais, de *crime de pistolagem*. Malgré ces différences, la *pistola* et l'argent apparaissent comme des éléments récurrents et qui guident la compréhension de ces meurtres.

Le crime commandité se configure à partir de l'existence, dans l'exécution de l'assassinat, d'un auteur matériel (le tueur à gages) et d'un auteur intellectuel (le commanditaire). En d'autres termes, ce qui différencie le crime commandité des autres crimes, c'est la présence de deux personnages : l'exécuteur d'une action nommée « service » ou « travail », et le commanditaire. En s'intéressant de plus près à ce type d'homicide, on trouve un système composé de parties coordonnées entre elles qui concourent à l'obtention de certains résultats par l'intermédiaire d'un ensemble de codes et de valeurs sociales. Cet ensemble est dénommé, dans cet article, système de *pistolagem*. Le commanditaire et le tueur à gages sont les deux faces d'une même pièce, occupant des positions différentes dans l'échelle sociale et l'accomplissement du crime. Le tueur à gages est inséré dans un engrenage complexe, qui renvoie à un réseau de relations surchargé de normes et de valeurs sociales.

Le tueur à gages peut être engagé directement par le commanditaire du crime, ou par le biais d'un *tertius*. Actuellement,

l'embauche pour un « service » se fait généralement par un intermédiaire, « agent de la mort » (*corretor da morte*) qui représente l'institutionnalisation d'un syndicat du crime doté d'une hiérarchie et d'une différenciation des rôles. L'agent de la mort permet l'anonymat de l'auteur intellectuel du crime, ainsi qu'une « professionnalisation » croissante du tueur à gages.

À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, les exécuteurs de « services » étaient connus au Brésil sous le nom de *capangas* ou de *jagunços*. Ils exécutaient des « travaux » pour le compte des grands propriétaires terriens, dans les cas de litige entre familles et de « questions » à régler avec leurs employés et travailleurs ruraux. Dans le Brésil de la seconde moitié du XIX^e siècle, la violence et l'impunité des contrevenants à la loi découlaient, principalement, du lien existant entre le pouvoir privé et le pouvoir public : les *capangas* et les *jagunços* parvenaient à survivre, au prix de violences, grâce à la protection dont ils bénéficiaient, à travers le pouvoir des propriétaires terriens. L'impunité ainsi garantie à ces « hors-la-loi » leur permettait de circuler normalement à l'intérieur des propriétés rurales et aux alentours.

Examinant les changements politiques du dernier quart du XIX^e siècle, Palmeira souligne la présence d'une « violence diffuse, non centralisée — bien que monopolisée par une classe sociale — [qui] constitue l'instrument par excellence de la distribution du pouvoir². » La violence, au début du XX^e siècle, cesse en partie d'être l'instrument et la valeur de référence dans les luttes politico-familiales et commence à s'exercer contre les classes dominées et, éventuellement, contre des personnes appartenant à la classe dominante. Au milieu du siècle, ce que l'on appelle le banditisme politique devient la principale forme de relations politiques « interféodales » et sert de bouclier contre les pratiques démocratiques émergentes, considérées comme des menaces éventuelles contre le système.

Depuis ces dernières décennies, l'activité des tueurs à gages occupe de nouveau une place de choix, principalement dans la résolution des conflits agraires et les disputes pour la représentation électorale. Mais il ne s'agit plus de *capangas* ni de *jagunços*, qui étaient des employés ou des travailleurs ruraux du

2. Cf. Moacir PALMEIRA, « Nordeste : mudanças políticas no Século XX », *Cadenos Brasileiros*, Rio de Janeiro, n° 37, ano VII, set-out, 1966, p. 67.

propriétaire terrien, le *coronel*. Les tueurs à gages, aujourd'hui, se tiennent à distance des activités agricoles et n'habitent plus sur les terres du *coronel* mais les banlieues des grandes villes. Leur carrière se déroule dans le cadre de rapports moins personnels et se caractérise par la professionnalisation. Leurs activités commencent à être gérées à l'intérieur du système de *pistolagem*, dans un réseau qui dépasse les limites d'une propriété, d'un État ou même d'une région³.

Si le recours aux tueurs à gages pour assassiner des adversaires politiques révèle l'importance du vote comme instrument de pouvoir, l'assassinat de paysans illustre l'importance de la propriété terrienne à travers la cruauté de la stratégie utilisée pour son maintien. Dans la lutte pour la terre, les leaders paysans ou les personnes engagées dans l'organisation et la représentation des ouvriers agricoles constituent leur cible principale. Dans les conflits pour la représentation politique, l'objectif est l'élimination de l'ennemi politique du parti adverse, sur fond de disputes familiales, si fréquentes depuis la fin du XIX^e siècle.

Si de profonds changements sont survenus dans les caractéristiques socio-économiques des tueurs à gages au fil des ans, leur impunité et la protection dont ils jouissent de la part de groupes économiques puissants assurent la continuité du phénomène. Les contrats pour des « services » se font d'un État à l'autre, d'une région à l'autre, ce qui exige les déplacements constants des tueurs à gages et leur garantit une plus grande sécurité, à travers l'anonymat de leur condition d'« étranger ». La dispersion spatiale des tueurs à gages rend nécessaire le travail des intermédiaires, qui occupent maintenant une position-clef dans la construction d'un réseau. Les « agents de la mort » ont toutes les cartes en main, avec les qualités et les attributs personnels des tueurs : courage et adresse. De telles qualités définissent leur place dans le « marché du travail », et les habilitent à exécuter ou non un « service » déterminé, selon son degré de danger et de complexité.

Limites et difficultés d'une recherche dangereuse

Quand j'ai commencé cette recherche, je n'avais pas idée de la véritable dimension de ces problèmes. L'image que je m'en fais

3. NdT : Le Brésil compte 27 États, qui sont regroupés en 5 grandes régions.

aujourd'hui est celle d'un chemin rude et tortueux à travers un labyrinthe à plusieurs entrées, qui m'ont conduit à des bifurcations, qui étaient autant de commencements d'autres dédales.

Dès le départ, je me suis heurté à un certain nombre d'obstacles dont le principal était : comment travailler sur un objet fortement marqué par des questions morales et d'honneur ? Même en ayant conscience que l'un des objectifs centraux de la sociologie est de comprendre le code et la morale d'autres groupes, comment inclure, dans l'analyse, des codes qui ne s'appuient pas sur les valeurs de base de la société, sans tomber dans un relativisme absolu, où tout s'explique et se justifie ?

Un autre point complexe se rapporte à la manière de travailler avec un objet en instance permanente de jugement, tant dans le champ social que dans le champ juridique. Pour le sens commun et certains auteurs universitaires, le thème est marqué par le discrédit. J'apparaissais comme quelqu'un qui occupait une position d'enquêteur de police, ce qui rendait la recherche sociologique irréalisable et dangereuse.

Une autre question est apparue : comment étudier un objet classé comme le résultat, en principe, d'une « déviance de personnalité », d'une action délinquante et le fruit d'un comportement déviant, soumis constamment à des classifications morales négatives ? Si le crime pour vengeance peut apparaître comme porteur de valeurs éthiques, le crime commandité est uniquement motivé par l'appât du gain et l'« argent facile ».

On peut dire que, lorsqu'elles travaillent avec les exclus de l'histoire ou les processus d'exclusion, les sciences sociales ont pour objectif, à l'horizon de leurs réflexions, de réhabiliter des identités disqualifiées : ce qui favorise une espèce d'identification entre le chercheur en sciences sociales et son objet. On cherche à donner une voix aux exclus — ouvriers, paysans, habitants des favelas, « minorités sociales ». Mais peut-on donner une voix aux tueurs à gages ? Que signifie travailler avec des exclus qui sont en dehors des codes d'honneur et de morale du chercheur ?

Dans cette recherche, j'ai privilégié fondamentalement la « raison de la découverte », me laissant toujours guider par la curiosité, inductrice de connaissance. J'avais clairement à l'esprit que la nature de l'objet étudié exposait le chercheur, si attentif qu'il soit, aux implications de la relation témoignage/vérité. J'ai assumé

la démarche de comparer et relativiser les multiples vérités : celle des médias, l'authenticité juridique, la véracité des narrateurs et la vérité de la littérature de colportage.

J'ai opté pour un travail de recherche sur divers fronts, en commençant par un relevé des informations véhiculées par les principaux journaux nationaux du Brésil. Ce matériel, très riche, impliquait en général deux problèmes. Le premier concerne la définition, vague, du *pistoleiro*, terme qui désigne la personne qui tue sur commande, mais aussi n'importe quel assassin, surtout s'il utilise une arme à feu pour commettre son crime. Le second provient du travers dont souffre la presse écrite, principalement dans le cas d'un homicide marqué par des caractéristiques de crime commandité : tous les assassinats commis durant la même période reçoivent alors la classification de « crime de *pistolagem* ». Ces deux problèmes, liés, mènent à une distorsion du phénomène, causée aussi bien par l'exagération de son incidence que par le manque de précision conceptuelle. La presse est assez vulnérable à l'influence d'un langage du sens commun et surtout à un langage policier qui utilise fréquemment des termes comme « *pistola* » et « individu ». À cause de cela, les caractéristiques et les éléments qui composent les engrenages du système sont en partie déformés.

Une fois ces exagérations relativisées, les articles de presse ont constitué la porte d'entrée pour la reconstitution de divers cas de crimes commandités. L'affichage de noms de tueurs à gages et de commanditaires dans la presse m'a permis d'effectuer un tri et une sélection des cas susceptibles d'approfondissement. Quand le cas prenait l'allure d'un crime commandité, il était possible de monter des dossiers complexes, surtout quand la « victime » appartenait au milieu des affaires. Les données prenaient du volume dans la proportion où les intérêts économiques impliqués augmentaient. Les familles de la victime et du probable commanditaire offraient des ingrédients de premier choix pour le dossier, suivis par les créanciers, les partenaires « insatisfaits », les ex-épouses, les héritiers et, plus que tout, les concurrents dans la lutte pour les appels d'offres publics.

Un autre front de recherche fut constitué par les livrets de littérature de colportage, si riches en matière de représentations « populaires » des « crimes sur commande ». Dès qu'un assassinat a lieu ou qu'un *pistoleiro* est arrêté, une histoire rimée surgit et

intègre le fonds de la littérature de colportage. Les cas paradigmatiques de tueurs à gages sont ainsi transformés en histoires populaires. J'ai d'abord cherché à monter un fichier sur la littérature de colportage qui avait pour thème central la violence, en réunissant les livrets qui racontaient des histoires sur le *cangaço*⁴ et mettaient en scène les fameux bandits-héros. Dans un second temps, et en partant de la catégorie la plus large, le cycle du banditisme, je me suis attaché à l'étude des livrets qui traitaient de crimes commandités : peu nombreux, par rapport à ceux qui portent sur le *cangaço*, ils sont cependant suffisants pour faire un profitable « voyage ». La littérature de colportage m'a ouvert diverses portes thématiques, sur les représentations des bandits-héros et sur les valeurs d'honneur, de courage et de moralité. Les histoires rimées laissent transparaître que ce n'est pas nécessairement l'acte violent qui est critiquable, mais plutôt ce qui n'est pas socialement accepté. La littérature de colportage m'a permis de comprendre les « justices parallèles » qui interviennent hors du champ institutionnel et, plus particulièrement, la « justice par ses propres mains ».

J'ai travaillé également sur les comptes rendus et les rapports finaux de la Commission d'enquête parlementaire sur la violence à la campagne, et ceux de la Commission d'enquête parlementaire sur le crime commandité. J'ai aussi interviewé plusieurs députés ayant fait partie de cette dernière commission. Dans cette recherche, je voulais comprendre quelle était la place que ces Commissions d'enquête occupaient au sein du Congrès national. Plus spécifiquement, j'ai cherché à analyser dans les procès verbaux comment se font les dénonciations, qui les effectue et qui détient la parole autorisée pour cela.

Le choix des informateurs

La recherche de terrain comprend les entretiens réalisés avec des personnes appartenant au champ juridique et policier, et ceux réalisés avec des personnes tenues pour être des tueurs à gages⁵.

4. NdT : Le *cangaço* est une forme de banditisme d'honneur caractéristique de la région Nordeste du Brésil. Apparue à la fin du XIX^e siècle, il a pris fin dans les années quarante.

5. Je n'ai pas réussi à interviewer de commanditaires, même après divers contacts avec un ex-député fortement suspecté de faire partie du réseau du crime

Dans l'univers des champs juridique et policier, j'ai cherché à interviewer des personnes qui avaient pris part soit aux procès relatifs aux crimes commandités, soit à l'arrestation de tueurs à gages. J'ai ainsi interviewé des juges, des procureurs, des avocats et des commissaires de police. J'ai pu rencontrer ces personnes par l'intermédiaire de tiers qui entretenaient avec elles des relations professionnelles ou personnelles. Les objectifs de la recherche leur furent fidèlement et clairement exposés : « Je suis professeur d'Université et je fais une recherche sur le système de *pistolagem*, sur le crime commandité ».

Tous ces entretiens sont structurés de manière identique : une première partie porte sur la vie professionnelle de l'interviewé et une seconde sur les crimes commandités. Les avocats expliquaient qu'ils défendaient des personnes accusées de commanditer des crimes ou d'être des tueurs à gages avec l'argument selon lequel « chaque citoyen doit avoir droit à une défense », tout en prenant leurs distances vis-à-vis de leurs clients : seul l'engagement professionnel guidait leur action. Le principe de la « défense » constituait toujours l'argument utilisé pour justifier la protection légale accordée à un « éventuel tueur à gages ». Dans les entretiens, les juges, procureurs et avocats cherchaient toujours à amener la discussion sur le champ juridique formel. Les arguments s'appuyaient sur les normes juridiques, notamment les lois générales et les codes. Il y avait une récurrence de termes juridiques, dans une tentative de séparer l'analyse sociologique (de l'interviewer) de l'analyse juridique (de l'interviewé). La séparation des champs de compétence donnait le ton des réponses : « Ça, c'est la police qui le sait » ou : « Ça, c'est une préoccupation de sociologue ». Un autre comportement consistait à prendre une attitude active et critique face à la loi, en proposant des altérations ou des articles, comme par exemple : « Tout crime devrait être considéré comme aggravé ».

Les procureurs de justice estimaient que les tueurs à gages, et surtout les commanditaires, représentaient « une nuisance pour la société », qu'il fallait punir sévèrement. « Les crimes commandités diminueraient si la justice, ne regardant ni le visage ni le cœur,

commandité de l'État. Bien qu'il ait toujours fait preuve d'attention à mon égard, car j'étais recommandé par des parents ou des alliés politiques, un « imprévu » survenait à chaque tentative de rencontre, empêchant la réalisation de l'entretien.

décidait de faire son travail avec sérieux et de punir les véritables coupables. Car tout est généré par l'impunité. » Les commissaires de police interviewés rappelaient leur engagement vis-à-vis de la société : contribuer à « en finir avec le crime commandité ». Il est important de souligner que chacun estimait occuper une position juste et nécessaire à l'élucidation des crimes commandités.

La seconde partie des entretiens a été réalisée avec des personnes ayant commis des homicides et, en général, tenues pour être des tueurs à gages. Les entretiens ont été effectués dans des prisons publiques ou au domicile de ces personnes. Le choix des informateurs parmi les prisonniers ne découle d'aucune connaissance préalable, mais de la pleine évidence : en d'autres termes, dans les grandes prisons, j'ai interviewé des hommes dont j'avais entendu parler par les journaux ; ils faisaient, en général, la une de l'actualité policière ou juridique du moment. J'ai également pu rencontrer des tueurs à gages en liberté grâce à la recommandation de tierces personnes. Cette recommandation constituait une première « séduction » qui, s'ils acceptaient l'interview, me permettait d'aller plus avant. Les intermédiaires furent des avocats ou des personnes travaillant dans les prisons, généralement des agents pénitentiaires.

Dans les prisons publiques, j'ai utilisé une autre stratégie de sélection. Je cherchais à savoir, auprès de la direction de l'établissement, qui avait commis un assassinat et en quelles circonstances. À partir de la description obtenue, je déduisais ou non l'éventualité d'un crime commandité et tentais de réaliser l'entretien sur le champ. Généralement, les personnes choisies acceptaient d'être interviewées, tout en manifestant une grande disparité de réceptivité et de disposition à parler. Certains entretiens ont été suspendus ou interrompus à cause d'une impossibilité totale de communication entre intervieweur et interviewé. Cette impossibilité découlait de réponses monosyllabiques ou de répliques telles que : « Je ne sais rien » et « Je ne comprends pas la question ».

Parfois, à notre grande surprise, l'informateur recherché ne se trouvait pas parmi les détenus. Surgissaient alors d'autres possibilités d'entretiens. Une fois, j'engageai la conversation avec un gardien et lui demandai pourquoi il avait été affecté à cet établissement. Il me répondit calmement : « Par punition ». Cette

punition était la conséquence d'une accusation selon laquelle il aurait servi d'intermédiaire à un tueur à gages. « Je n'ai fait qu'amener un tueur à gages à Fortaleza, pour effectuer un service. Alors, on m'a mis dans ce trou perdu. » Il me raconta ensuite divers cas de crimes commandités dans l'État, sans cependant assumer aucune responsabilité. Il m'expliqua qu'il avait été choisi pour cette mission (convoyer le tueur à gages) parce qu'il était l'ami d'un homme politique auquel il devait « de nombreuses faveurs ».

Un des détenus interviewés avait assassiné une femme qui lui avait « manqué de respect publiquement » en lui réclamant une dette : « Si c'était un homme, on se serait battus, mais une femme... je n'allais pas la frapper, alors j'ai tiré ». Dans ce témoignage transparaissent les différentes possibilités de « blanchir son honneur ». L'insulté, en tant qu'homme, peut « blanchir son honneur » par une bagarre. Ici, la notion d'honneur dépasse le principe de vie et d'inégalité, car frapper une femme accroîtrait le déshonneur.

Pendant les entretiens dans les prisons, j'ai cherché le maximum de discrétion, demandant aux employés et aux autres prisonniers de s'éloigner. Ce ne fut pas toujours possible. J'ai réalisé ces entretiens dans les bureaux de la direction des prisons et à l'intérieur des cellules. J'ai essayé d'être prudent quant à ma sécurité physique⁶ en observant, quand c'était possible⁷, certaines précautions.

Les entretiens réalisés avec des personnes tenues pour être des tueurs à gages, mais qui se trouvaient en liberté, eurent toujours lieu par l'intermédiaire d'un tiers qui avait des liens d'amitié ou d'influence avec eux. La séduction prenait un certain temps, non seulement pour parvenir à une première rencontre, mais aussi pour faire accepter mes stratégies de recherche : le premier entretien se déroulait sans magnétophone, à la manière d'une conversation

6. L'une des fois où je suis allé à l'IPPS, une rébellion avait eu lieu quelques jours auparavant et l'archevêque de Fortaleza, dom Aloísio Lorscheider, y avait été pris en otage.

7. J'étais un jour en train d'interviewer un prisonnier, quand celui-ci sortit un couteau et commença calmement à éplucher une orange. Je me sentis alors comme dans un film à suspense, suspense qui prit fin quand il m'offrit un quartier d'orange. Ce fut par la suite assez difficile de compter sur l'étudiant qui m'assistait alors, pour réaliser de nouvelles interviews dans des prisons.

informelle⁸. J'ai réussi à interviewer quatre fois l'un de ces informateurs, et recueilli ainsi une dizaine d'heures d'enregistrement. Je cherchais surtout à interviewer des personnes fortement soupçonnées de faire partie du système de *pistolagem*. Je m'efforçais de les persuader, ou de les conquérir, pour qu'elles me fournissent des éléments et des données pour mon analyse.

Si on leur appliquait le premier test de Becker⁹, qui mesure la cohérence de réponses redondantes en les recoupant, il apparaîtrait clairement que les informateurs choisis seraient démasqués d'emblée, tant ils avaient de raisons de cacher des informations ou de parler peu de leur rôle dans l'événement. Leurs récits étaient généralement minutieux, entrecoupés de descriptions à sensations de moments violents de leur enfance et de leur adolescence. C'étaient des récits qui « demandaient » une absolution morale de la société, en même temps qu'ils présentaient un destin déjà tracé, sans alternative face à un « monde violent ». De même, dans ces récits se révélait toujours le souci de ne pas être classé comme un « monstre social » dépourvu de principes moraux. Leurs principes apparaissaient dans la classification négative de certains crimes (assassinats d'enfants, de femmes, de vieillards, viols) et dans une valorisation de la famille : du père, de la mère et des enfants. Une autre logique de valorisation consistait à se construire une image d'homme travailleur et malin. La ruse et l'astuce surgissaient ainsi dans diverses situations de leur quotidien, montrant qu'il était difficile de les berner. De façon récurrente, ils démontraient aussi une bonne connaissance du Code pénal. Dans ces discours, c'est leur place de citoyen qu'ils construisaient. Un détenu m'affirma catégoriquement : « Avant, quand j'étais en liberté et que je n'avais pas été jugé, je n'étais personne. Maintenant que j'ai été jugé et arrêté, je suis un citoyen. »

Séduction et empathie

Dans ce jeu de conquête que représente la tentative d'amener l'interviewé à accepter de participer à cette relation d'échange

8. D'après une personne qui me servit d'intermédiaire, il valait mieux, lors de la première rencontre, ne porter ni sac ni pochette afin de ne pas susciter la méfiance chez l'interviewé.

9. Howard BECKER, *Métodos de Pesquisa em Ciências Sociais*, São Paulo, Hucitec, 1993

qu'est la recherche, j'ai eu recours à des subterfuges et des manipulations. Auprès de certains, je me suis présenté comme un professeur qui étudiait les changements politiques dans l'État ; pour d'autres, comme quelqu'un qui étudiait le comportement des personnes ayant commis des assassinats ; ou bien qui étudiait la situation des prisons. Les expressions « crime commandité » et *pistolagem* furent totalement abolies des présentations de la recherche. Je craignais qu'en faisant référence à mon objectif réel, les sources se tarissent et que l'étude devienne non viable. La lutte pour rompre ou réduire la distance suivait donc certaines stratégies.

Cette autocensure, ainsi que l'introjection due au fait que je travaillais sur une catégorie stigmatisée, transparaissaient au moment où j'arrivais dans une prison et que je déclarais « souhaiter » converser avec des prisonniers ayant commis des assassinats. Ensuite, je citais quelques noms possibles, tous des tueurs à gages connus. Alors les gardiens de prison perçaient mes intentions et disaient : « Vous ne voulez parler qu'avec des « *pistolas* » (terme péjoratif qui identifie les assassins faisant partie du monde du crime commandité).

J'ai toujours privilégié les entretiens avec les personnes qui étaient tenues pour être des tueurs à gages, et qui avaient une insertion directe dans le monde de la *pistolagem*. J'ai laissé en second plan les entretiens avec les informateurs qui parlaient de réalités ou de situations de tiers. En ce sens, j'avais établi ma « hiérarchie de crédibilité » en fonction de la pratique et de l'expérience vécue du système de *pistolagem*, contrairement à la situation présentée par Becker où la « hiérarchie de crédibilité ¹⁰ » est liée à la position de supériorité au sein de l'organisation étudiée. Les descriptions d'expériences, récits de vie et histoires du quotidien occupaient le centre de mes préoccupations.

Les entretiens étaient en général longs et semi-structurés. La première partie, qui tentait de rendre compte de l'« histoire de vie » de l'interviewé, avait pour fonction de le décontracter et de gagner sa confiance. La seconde était une plongée dans le sujet qui m'intéressait. Le passage de la première partie à la seconde était en général décidé par l'informateur, ce qui permettait d'essayer de réduire au maximum la violence symbolique de l'échange. Cette tâche s'avère particulièrement difficile en situation de recherche,

10. Cf. Howard BECKER, *op. cit.*

situation où la « vérité » du chercheur et celle de l'informateur ne sont jamais complètement révélées. J'ai ainsi essayé de privilégier le discours de l'informateur et de m'appliquer à l'écouter. Cette démarche n'a pas toujours été suivie ni respectée. Les circonstances et l'ambiance des entretiens rendaient parfois cette attitude impossible. Le besoin d'obtenir plus de détails et plus de précisions entrecoupèrent plusieurs fois, malencontreusement, le discours de l'informateur. Malgré toute mon application à écouter plus et à parler moins, les caractéristiques d'une communication violente apparaissent clairement à l'écoute des enregistrements et à la lecture de la transcription des entretiens.

J'ai utilisé différents types de questions, toujours dans la perspective d'obtenir le maximum d'empathie et le plus de renseignements possibles. Je leur posais des questions sur leur enfance, leur famille, ainsi que sur leurs problèmes sociaux actuels (violence, chômage, etc.). J'insérais les noms de personnages de la culture du *sertão*, comme Padre Cícero, sanctifié par le peuple, ou *Lampião*, le héros du *cangaço*, et leur demandais ce qu'ils en pensaient. J'évoquais des cas d'assassinats, de viols et d'attaques à main armée pour connaître leurs opinions. Je cherchais aussi à savoir quelle était leur conception de l'honneur, de la vengeance, leur avis sur la peine de mort, la police et la justice. Finalement, je leur demandais de faire une description du crime commis, dans le cas où ils l'avaient reconnu, et les interrogeais sur les accusations qui leur étaient faites.

L'alternance de questions à caractère général avec d'autres plus spécifiques, ou de questions « sans importance » avec d'autres plus directes, n'a pas évité à l'enquête (dans son acception scientifique) de se transformer en interrogatoire. L'interviewé occupait alors, en ce sens, la place de l'accusé, et l'entretien pouvait apparaître comme une pièce d'un procès judiciaire. Il devenait alors urgent d'effectuer un changement de cap. Pour réduire la relation de domination qui s'établit entre intervieweur et interviewé, même au cours des entretiens non-directifs, et le caractère violent de la communication, je pris en diverses situations la place de l'interrogé.

Dans la relation intervieweur-interviewé, les sentiments de peur et d'empathie étaient présents. La peur n'était pas seulement physique : je craignais surtout qu'un mot, une question mal posée

ne rompent le lien en train de se construire — un lien que je savais fragile, mais qui, du fait de sa rareté, ne devait pas être défait. L'empathie, quand elle devenait perceptible et se verbalisait, a conféré des instants de plaisir à l'acte de « faire de la recherche » : moment de décontraction, occasion propice pour le chercheur, qui s'y voyait encouragé, de s'octroyer le droit de traquer la « vérité » de l'interviewé.

J'étais un jour en train d'interviewer, chez lui, un tueur à gages notoire quand l'un de ses fils¹¹ entra et dit : « Mais Papa, tu n'avais pas dit que tu ne donnerais plus d'interviews ? » L'autre répondit : « Mais j'ai accepté. Ce professeur m'a plu et c'est tout ! ». Il continua ainsi :

« Mais vous ne m'avez encore posé aucune question indiscrète. Allez-y, vous pouvez me demander ce que vous voulez. Pas de ça entre nous ! Tout ce que vous voulez, vous pouvez me le demander. Quelque chose de bien indiscret, vous pouvez me le demander. Je ne réponds que si je veux, pas vrai ? »

Cette empathie s'était créée pour deux raisons : la première, c'est que l'adjoint au maire de la commune dans laquelle avait eu lieu le cas impliquant l'interviewé était allé chez ce dernier pour me présenter, et la seconde découlait d'une ressemblance physique :

« Écoutez, je vais vous dire, moi : je suis allergique aux questions. Je n'aime ni le rose, ni le bleu, point ! Mais, dès que je vous ai vu, que vous êtes venu avec l'adjoint au maire, c'était la première fois qu'il entra chez moi, j'ai bien aimé votre manière d'être, j'ai trouvé que vous ressemblez à un ami à moi, un *fazendeiro* de Castanhão. Alors vous, je ne sais pas, vous me touchez au talon de Judas [*sic*]. On dirait que vous êtes une personne amie. Vous pourriez même être un parent à moi. Je crois que ce n'est pas trop que de vous dire ces choses-là. J'ai bien aimé votre façon d'être et votre ami. » (Extrait de l'entretien réalisé le 06-06-1994)

Malgré cette empathie déclarée, cet informateur n'a reconnu à aucun moment une quelconque participation au « monde du crime » et dans le système de *pistolagem*, mais seulement qu'il était impliqué dans un meurtre en légitime défense. Même après avoir déclaré qu'il avait tué à une distance de plus de trente mètres (« J'aurais pu le rater ou l'avoir, je l'ai eu »), il affirma ne pas savoir tirer. Il est resté « en cavale » pendant neuf ans, période pendant laquelle on lui aurait « collé une réputation » de tueur à

11. J'appris ensuite que ce fils avait déjà commis des crimes commandités.

gages et attribué tous les crimes survenus dans le Ceará. Il réside actuellement dans un village de cet État et mène une vie tranquille et rangée. Les versions données par quelques personnes qui l'ont connu le décrivent comme l'un des « plus grands tueurs à gages de la région du Jaguaribe ». À l'âge de 72 ans, et parce qu'il avait perdu la vision d'un œil, il cessa ses activités pour devenir intermédiaire. Selon lui, on ne peut commettre de crime que pour défendre son honneur, en cas de viol d'une fille ou d'une petite-fille. Dans ces cas-là, c'est le père ou le grand-père qui doit agir : s'il appelle la police, il accroît son déshonneur.

Chaque fois que je faisais référence à sa « réputation de tueur à gages », en citant par exemple un article sur le crime commandité paru dans la revue *IstoÉ*, il déclarait : « J'aimerais bien connaître la raison de cette réputation ». Il soulignait que l'une de ses qualités était d'inspirer confiance aux autres, et il me raconta plusieurs anecdotes illustrant ce propos. Une fois, alors qu'il se présentait au commissariat d'un village du Ceará, le commissaire lui dit qu'il pouvait rester en liberté mais qu'il devait aller se présenter à Fortaleza et il « ordonna que je prenne le bus et que j'y aille tout seul ». Une autre fois, alors qu'il voulait acheter une voiture à crédit, le propriétaire n'avait exigé aucune garantie. Autre exemple : quand il était arrivé dans le village où il réside actuellement, il s'était présenté à la banque et avait obtenu immédiatement l'ouverture d'un compte. Ces anecdotes révèlent son besoin de se montrer comme quelqu'un de « légal » à l'intérieur du climat d'illégalité dans lequel sa vie a été bâtie. Il dit ainsi : « J'ai habité vingt-trois ans en face d'une caserne. »

Il m'affirma, catégorique : « Je n'ai pas peur de me lever en vous voyant et de dire que je suis droit. Parce que je suis droit ! » Il répéta plusieurs fois dans l'entretien, chaque fois que j'opposais la version de la presse à la sienne, que « la vérité se raconte dix fois alors que le mensonge ne se raconte qu'une fois ». En référence à la revue *IstoÉ*, il déclara :

« La revue ne raconte que des bêtises. Je n'ai jamais fait de mal à personne, je suis un gars plein de respect. Là où je vais, tout le monde me respecte et je respecte tout le monde. S'il y a deux types qui se battent, je les sépare et ils en restent là. »

Si, d'un côté, ses déclarations empathiques me reconfortaient, d'un autre côté, je n'avais aucune illusion sur l'« élimination des

distances » entre intervieweur et interviewé. J'avais pleinement conscience, malgré toutes les stratégies et ruses utilisées pour la réduire, que cette distance restait grande et infranchissable. Cette constatation m'incita à adopter une démarche critique et un questionnement constant vis-à-vis des méthodes et des techniques d'enquête. Cela m'amena à remettre en question certains témoignages, apparemment les plus véridiques. En ce sens, nous devons problématiser même les opinions les plus spontanées, apparemment les plus authentiques.

Logique de la suspicion

Lorsque la limite entre l'enquête sociologique et l'enquête policière est très ténue, l'interviewé voit l'intervieweur comme quelqu'un qui va écouter et divulguer la version qu'il aimerait rendre publique. L'entretien se présente alors pour l'informateur comme une opportunité de faire passer sa vérité : « Ce reportage que je fais là avec vous, Monsieur, si je ne le faisais pas, ça pourrait peut-être être mieux pour moi, mais ça pourrait être pire. Parce que vous allez mettre seulement ce que je dis, hein ¹² ? » L'entretien constitue ainsi le moment de s'expliquer et de se justifier face à un public. C'est une espèce de « contre-témoignage », une version qui est la négation des informations diffusées dans la presse ou même dans les procès judiciaires. « Je vais parler parce que je veux que vous sachiez la vérité et non pas les mensonges que la presse raconte sur moi ¹³. » Dans ces situations, l'asymétrie et la hiérarchisation qui prévalent dans les entretiens sont en partie défaits, et l'interviewé se met à diriger l'entretien.

Il existe un danger permanent dans l'acte d'interviewer des personnes qui ont commis des homicides et, spécifiquement, des crimes commandités, non seulement un danger physique, mais principalement un danger dans le champ de l'épistémologie. Il s'agit du risque permanent d'assumer le point de vue du discours juridique, pour tenter de connaître la « véritable version », sur la base de preuves. Ce danger est perçu par les interviewés, qui voient parfois l'intervieweur comme un représentant de la justice.

12. Informateur accusé d'être un tueur à gages, en liberté.

13. Tueur à gages arrêté et condamné, en attente d'autres procès.

Un autre danger réside dans l'identification entre l'intervieweur et l'interviewé. Le fait d'étudier des personnes exposées à un danger permanent, courant le risque imminent d'être arrêtées, de voir leur peine alourdie ou même d'être tuées, nous a plongé, dès le début de la recherche, dans une « herméneutique de la méfiance ¹⁴ ».

Le discours des interviewés sur leur implication dans les crimes commandités est directement marqué par l'éventualité d'un jugement par le pouvoir judiciaire, ainsi que par les codes punitifs en vigueur dans le système de *pistolagem*. En ce sens, on peut établir la typologie suivante : 1. Les prisonniers déjà jugés ; 2. Les prisonniers en attente de jugement ; 3. Les présumés tueurs à gages en liberté. Ces distinctions marquent nettement leurs discours.

Dans le premier cas, l'insertion dans le monde du crime commandité apparaît clairement, même si les noms des commanditaires restent tus, démarquant ainsi le champ de la loyauté et de la protection. Continuer dans le système de *pistolagem*, une fois libérés, devient pour eux la seule garantie de rester en vie. En tant qu'ex-tueurs à gages, la possibilité d'être éliminés, pour faire disparaître toute preuve, existe concrètement.

Il est intéressant de voir apparaître, dans ces témoignages, une vision négative du travailleur salarié, en opposition à eux, les tueurs à gages, qui sont « bien rémunérés ». Ils justifient en partie leurs crimes en construisant une image négative des victimes, présentées comme orgueilleuses, riches et avares. Ils cherchent une classification morale de leurs crimes, refusant d'assassiner des travailleurs pauvres. Ils ne se repentent pas de leurs forfaits, sauf s'ils ont appris après coup qu'il y avait eu une construction fallacieuse de l'identité de la victime, par exemple quand le commanditaire prétend que la victime est coupable d'adultère alors qu'en vérité il ne souhaite son élimination que pour des raisons d'héritage : un faux prétexte empêche que le crime soit justifié par la vengeance ou « par le bien public ». Dans ce cas, évidemment, les actions apparaissent guidées par le courage et l'appât du gain.

Dans le second cas, celui du prisonnier en attente de jugement complémentaire, le prisonnier assumait les crimes pour lesquels il avait déjà été jugé et condamné, ainsi que les meurtres survenus dans le « champ de l'honneur ». Tous les assassinats reconnus

14. Alba ZALUAR, *Memorial da Violência*, Rio de Janeiro, 1994 (*mimeo.*).

avaient d'ailleurs été motivés par la vengeance. En ce sens, la police et la justice apparaissent comme coupables des crimes commis, en raison de leur négligence ou de leur incompetence.

« Je n'ai fait que vengeance. S'il y avait la peine de mort, c'est la loi qui ferait la vengeance. Mais avec cette police-là, il n'y a que les pauvres et les innocents qui vont mourir. Si la peine de mort existait, ceux qui ont tué mon père et ma sœur seraient morts et je ne serais pas ici, et aujourd'hui je serais docteur. Je crois que la plupart des choses arrivent parce qu'il n'y a pas de justice ¹⁵. »

Le troisième cas se réfère au tueur à gages présumé qui se trouve en liberté ou sans mandat d'arrêt. Il ne reconnaît aucun lien avec le « monde du crime » et encore moins avec celui du crime commandité. Il déclare qu'on lui a « collé une réputation » parce qu'il a tué en légitime défense. Sa victime, d'après lui, avait assassiné un couple de personnes âgées et passait sa vie à chercher des histoires. « Il devait mourir, dit-il, mais je l'ai tué en légitime défense ». Il affirme ensuite : « Je crois que les gens m'aiment bien parce que j'ai tué quelqu'un qui avait tué un couple de vieux ». À nouveau apparaît ici une figure récurrente, celle du vengeur.

Les personnes tenues pour être des tueurs à gages suggèrent généralement que l'on aille dans leur ville d'origine faire une enquête sur leur comportement. Or ces vérifications mettent souvent à jour de grands mensonges : celui qui ne savait pas tirer est connu dans son village comme un assassin froid et un excellent tireur. On dit même de lui : « Il tue en riant ».

Les entretiens avec ces tueurs à gages ont donc été menés dans le cadre de la « logique de la suspicion ». En effet, j'avais toujours la sensation, ou plutôt la conviction, qu'ils me cachaient des informations. J'ai alors échafaudé divers pièges et stratégies, non seulement pour obtenir plus d'informations, mais aussi dans l'espoir que certains se déclareraient tueurs à gages. Cette déclaration représentait pour moi la possibilité d'obtenir un grand nombre de données ; elle démontrait également que mes procédés méthodologiques, stratégies et subterfuges avaient réussi. Pourtant, quand elle était reconnue, cette position assumée de tueur à gages n'annulait pas la « logique de la suspicion » et me donnait la sensation que mon interlocuteur me « menait en bateau ». Une telle sensation découlait en partie de la richesse des détails des faits qui

15. Prisonnier accusé d'être un tueur à gages. Condamné à 30 ans de prison.

surgissaient. Les descriptions fantastiques et spectaculaires donnaient alors le ton du témoignage, un témoignage qu'il me plaisait d'entendre, mais sur lequel je n'avais plus de contrôle. Dans cette situation, le problème de la relation intervieweur-interviewé gagnait de nouveaux contours : ceux de la confiance et de la franchise. Je commençais alors à me demander la raison de cette franchise. Et formulais la question : « Pourquoi me racontez-vous cela ? ». Et lui de répondre : « Il n'y a rien de nouveau. Je n'ai pas honte de ce que je dis. Et je n'ai pas peur de parler, c'est ce que j'ai fait ¹⁶. »

Il faut préciser que c'est la position non assumée de tueur à gages qui prédominait, par le biais de dissimulations et de mensonges. Un de ces informateurs se plaçait constamment « sur la défensive », réaffirmant qu'il n'était pas courageux, qu'il était un « homme mou ». « Je ne suis contre personne, je veux mener ma vie, mais je ne suis contre personne, non. » Il insistait sur le fait qu'il manquait de chance. « Je crois que je suis né sous une mauvaise étoile, parce que j'ai été le type le plus droit du monde, vous me croyez ? ». Il est considéré comme responsable, avec son frère, de près de dix crimes. Selon lui, cette « réputation » découle du fait qu'il a fait de la politique « toujours aux côtés du même candidat, alors l'autre camp crée des problèmes ». L'homme politique en question est député d'État et propriétaire terrien ; selon la presse, il est impliqué dans des crimes en tant que commanditaire et protège des tueurs à gages dans ses propriétés. Bien que fortement soupçonné d'avoir participé à certains crimes et d'être impliqué dans le réseau du crime commandité, notre informateur nie tout, catégoriquement. Il termine en affirmant :

« Je ne suis pas quelqu'un de différent. Ave Marie ! Je suis un être humain. Je suis un gars qui se fait beaucoup d'amis. Je veux que vous alliez là-bas, là où j'habitais, pour découvrir ma personnalité. Et que vous demandiez : « Est-ce qu'il ne payait pas parfois un soda, un pain, une mangue ou un jus de cajou aux enfants ? » Des fois, je prie et je demande à l'ange gardien de ces enfants, ceux auxquels je donnais à manger, qu'il prie Dieu pour moi. Je le faisais en pensant à eux. Les gens se trompent beaucoup sur nous. Mon cœur est trop bon, vous me croyez ? Je pleure pour l'enfant pauvre. Ça ne me fait rien de demander l'aumône, non. Mais si je vois un enfant qui a faim, je partage ma nourriture avec lui. Je crois qu'un jour j'aurai ma liberté. »

16. Tueur à gages prisonnier, condamné à 22 ans de réclusion pour crime commandité.

Il construit tout son discours sur la base de son « innocence », de ses caractéristiques personnelles de « bon père de famille », « aimé de tous », car dépourvu d'ambition et, surtout, pénétré de valeurs religieuses. Tout l'entretien est entrecoupé de : « Ave Marie ! », « Dieu me garde ! » ou « Pour le salut de mes enfants ! ». Il disait prier tous les jours en prison, en se cachant pour que les autres prisonniers ne se moquent pas de lui¹⁷.

Complicité et prise de distance

La prise de distance ou la neutralité de l'intervieweur peuvent être remises en question par l'interviewé quand celui-ci lui impose de donner son opinion : « Si cela vous arrivait, qu'est ce que vous feriez ? » Une telle demande, si elle exprime éventuellement un doute vis-à-vis d'actions violentes déjà réalisées, révèle une attente d'identification et même de complicité, de compréhension de ses sentiments par l'intervieweur. Cette démarche active de l'interviewé constitue une tentative pour rompre la relation asymétrique de domination construite dans le processus de l'« acte d'interviewer », pour mettre en question ou en doute ma capacité à pénétrer ses points de vue et sentiments : en ce sens, une communication moins violente était élaborée.

Dans le cadre de ma stratégie, qui était d'obtenir le plus grand nombre possible de renseignements, j'ai adopté diverses démarches, qui démarquèrent ou rompirent les limites de mon engagement et de ma participation dans les entretiens. La connaissance et la méconnaissance des faits, événements et même des personnages balisaient ma démarche. Dans certains entretiens, « démontrer une connaissance » de la situation spécifique à laquelle l'interviewé avait pris part, ou même une connaissance préalable plus ample d'une situation, constituait en principe la démarche correcte. Dans d'autres cas, la « méconnaissance » des faits donnait le ton. L'ignorance, réelle ou feinte, me permit d'obtenir des explications riches et détaillées. La méconnaissance d'un langage spécial, celui des informateurs, plutôt que d'être un obstacle, donna lieu à de minutieux éclaircissements.

17. Prisonnier, avec mandat d'arrêt décrété, en attente de jugement. Il est accusé d'avoir perpétré un crime sur commande et a déjà purgé une peine de prison pour un autre assassinat commis, selon lui, en état de légitime défense.

Durant tout le déroulement de la recherche, j'ai eu conscience d'étudier un objet truffé de pièges et de subterfuges. Cette conscience m'a placé dans une position très stimulante méthodologiquement : celle du doute et de l'incertitude. La recherche s'est donc effectuée à pas mesurés et prudents. Cela peut avoir nui, empêché ou limité de grandes envolées. Mais d'un autre côté, la réflexivité de cette « recherche qui se pensait » m'a montré avec netteté les limites de la neutralité et de la prise de distance dans les enquêtes sociologiques : les vérités tendaient à se situer dans le champ du relativisme et l'acte de recherche devenait plus stimulant et moins rigide.

*Université fédérale du Ceará — Brésil
(Traduit par Benoit Gaudin et Valérie Ketterer)*